

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture : adresse indiquée au verso

avant le mardi 15 septembre 2020

Nom :

Adresse (où vous recevrez notre courrier) :

Tél. (port. recommandé): Mail:

Date de livraison (secteur du Saint-Lois) : le samedi 28 novembre 2020

Essences	Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)		
Aulne glutineux (RN-50-80)			
Châtaignier (RN-50-80)			
Chêne pédonculé (RN-50-80)			
Erable sycomore (RN-50-80)			
Troène sauvage (RN-50-80)			
Hêtre (RN-50-80)			
Merisier (RN-50-80)			
Charme (RN-50-80)			
Noisetier (RN-50-80)			
Erable champêtre (RN-50-80)			
Prunier myrobolan (RN-50-80)			
Tilleul des bois (RN-50-80)			
Total plants (20 au minimum)		X 1.30 € /plant	=
Fournitures			
Dalles de paillages		X 1.00 € /unité	+
Gaines de protection lapins ⁽²⁾		X 0.40 € /unité	+
Gaines de protection chevreuils ⁽²⁾		X 1.00 € /unité	+
⁽²⁾ tuteurs non fournis			-
Je déduis de l'aide de 1€ par plant aidé⁽¹⁾ :			
Total TTC à régler⁽³⁾			=

⁽¹⁾ Je demande l'aide de 1 € par plant, réservée aux plantations réalisées sur le territoire de SAINT-LO AGGLO. Celle-ci est à déduire du coût du plant, dans la limite de 100 plants aidés (voir conditions détaillées au verso), soit 100 euros d'aide au maximum (règlement des plants à la commande).

Prix unitaire TTC	Montant à régler
X 1.30 € /plant	=

⁽³⁾ Règlement « du total à régler TTC » à joindre impérativement à la commande par **chèque émis à l'ordre de la FABM*** (encaissement à partir du 1^{er} octobre).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation :

Fait à

le

Signature :

*FABM : Fédération des Associations de Boisement de la Manche



Bon de Commande d'arbres et d'arbustes

Plantations 2020-2021

Maintien des paysages bocagers



Association de Boisement
du Saint-Lois



Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines certifiées et adaptées pour le département de la Manche (plants en racines nues, de 2 - 3 ans, d'une hauteur d'environ 50 à 80 cm),
- **Dalles de paillages biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets) gibier** contre les chevreuils (ht=1.20m), lièvres et les lapins (ht= 60 cm). **Prévoir 2 tuteurs (non compris) pour le maintien de chaque filet. Tuteur de 1.50m de hauteur pour le maintien des filets chevreuil et de 0,80 m pour le maintien des filets lapins)**

Commandes possibles par **multiples de 5** et **à partir de 20 plants** pour tout type de plantations et sans limite maximale :

- Création ou rénovation de haies bocagères,
- Création de bosquets,
- Haie taillée de Hêtres ou Charmilles,
- Alignement d'arbres.

Pour commander : compléter et renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande (**Toute commande non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte**).

 **Pour encourager la plantation de haies bocagères sur son territoire, SAINT-LO AGGLO apportera une aide de 1€ par plant commandé (dans la limite de 100 plants aidés par bénéficiaire, par propriété et des 10 000 premiers arbres commandés).**

Saint-Lô Agglo, soutenu par la politique bocage du Conseil Départemental lance également son plan bocage. Dans ce cadre, **n'hésitez pas à faire connaître vos projets de valorisation du maillage bocager et tous projets de plantations de haies supérieurs à 100 mètres pour bénéficier d'aides spécifiques. Conseils et informations au 02 33 06 49 91.**

LA LIVRAISON DES PLANTS EST PREVUE SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020

Un courrier d'information vous sera adressé 2 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution.

Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge. Les techniciens bocage de la Chambre d'agriculture se tiendront à votre disposition le jour de la livraison pour vous conseiller.

Les paysagistes du C.A.U.E. de la Manche reçoivent sur rendez-vous, les personnes qui souhaitent parler de leur terrain et de leurs projets de plantation (conception, organisation, aide aux choix des essences...) **Conseil Paysage aux Particuliers** - RV au 02 33 77 20 77 ou à courrier@caue50.fr



Essence	Catégorie		Distance de plantation mètre	Hauteur adulte mètre	Ecologie et adaptation
	arbuste	haut-jet			
Aulne glutineux	X	X	3	15 à 20	Sols hydromorphes** (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sols assez riches, sans hydromorphies, sans calcaire. Tolère les embruns.
Chêne pédonculé		X	4 à 8	15 à 25	Large amplitude écologique mais préfère les sols bien alimentés en eau. C'est le Chêne de nos haies champêtres.
Erable sycomore	X	X	3 à 6	15 à 20	Sols bien aérés et frais mais sans excès d'eau. Tolère les embruns. Tendance à montrer un caractère envahissant, à éviter dans les espaces naturels sensibles. Toxique pour le Cheval. 
Troène sauvage	X		1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Hêtre		X	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Merisier		X	3 à 6	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Tilleul des bois	X	X	3 à 6	20 à 30	Espèce rustique même sur sols difficiles (sols frais à secs) sans hydromorphie.
Charme	X		0,5* à 1	1 à 10	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Noisetier	X		1	2 à 4	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Erable champêtre	X		1	8 à 12	Arbuste haut, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en taillis ou en haie taillée.
Prunier myrobolan	X		1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des Prunes comestibles de la taille des Mirabelles.

Pour faciliter votre choix...

NB : compte tenu d'une maladie en développement sur le Frêne (Chalara fraxinea), le Frêne n'est pas proposé en commande.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil).

*distance préconisée entre les plants pour réaliser une haie taillée de type charmille ou hêtre.

** Hydromorphie : sol où se produit un engorgement d'eau, temporaire ou permanent.

Pour tous renseignements:

vous pouvez contacter : Nathalie POTTIER
Tél. **02 31 70 26 03**

E-mail : nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr

Cette année, les commandes seront centralisées à l'adresse suivante :

Commande à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à la :
CHAMBRE D'AGRICULTURE - Equipe BOISEMENT
6 avenue de Dubna - 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

Avant le Mardi 15 septembre 2020